

Rapport annuel du maire sur la situation financière en 2016, les orientations générales pour 2017 et le programme triennal d'immobilisations pour 2016 – 2017 – 2018

Cabinet du maire • 13 octobre 2016



Ville de  City of
Côte Saint-Luc

Au cours de l'année, la Ville a dû relever différents défis de nature financière associés à la rémunération. Les défis constituaient le versement de rémunération rétroactive associés à l'équité salariale et au renouvellement des conventions collectives. Les deux constituent des dépenses applicables en 2016. La Ville a agi avec prudence en prévoyant une réserve de 2,9 millions de \$ pour ces deux obligations éventuelles dans les états financiers de 2015.

Présentation

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, c'est avec plaisir que je présente le Rapport sur la situation financière de la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville »).

Je présenterai d'abord les résultats pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2015. Ensuite, je passerai en revue les prévisions préliminaires pour l'année financière 2016. Et pour terminer, je vous donnerai un aperçu du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour l'année financière 2017.

États financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2015

Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015 ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et adoptés par la Ville le 9 mai 2016. La Ville a enregistré un surplus cumulé d'exploitation de 3 161 246 \$ et un surplus cumulé pour le régime de retraite de 1 575 700 \$ pour un total de 4 736 946 \$ au 31 décembre 2015. Même si le surplus du régime de retraite apparaît sur notre bilan, il ne peut être utilisé par la Ville à des fins d'exploitation ou d'immobilisations. Au cours de l'année 2014, la Ville a équilibré son budget grâce à une étroite surveillance de ses taux de taxation et de ses dépenses.

Le conseil municipal fait toujours un effort particulier pour que la Ville limite son niveau d'endettement, en s'assurant de son admissibilité aux subventions gouvernementales pour les infrastructures. En 2015, la Ville a également financé certains de ses projets d'immobilisations en utilisant des ressources financières internes comme les surplus non affectés et le fonds de roulement.

En 2007 et 2008, la Ville avait créé un fonds de roulement afin de financer des projets d'immobilisations en transférant un million de dollars de ses surplus dans ce fonds. En 2014 et 2015, la Ville a ajouté 1,5 million de \$ au fonds de roulement pour un total de 2,5 million de \$. Ce fonds permet à la Ville de financer des projets sans contracter de dette à long terme et sans payer d'intérêts.

En 2015, la dette municipale à long terme a réduit de 2,6 millions de \$, alors qu'elle continue de rembourser sa dette tout en contrôlant rigoureusement les nouveaux emprunts. Il est prévu que le ratio du service de la dette demeurera stable même si la Ville emprunte pour maintenir et améliorer ses infrastructures. Le ratio du service de la dette est donc conforme à l'objectif financier de la Ville qui est de maintenir un ratio maximum d'environ 15 % du budget de fonctionnement par rapport aux paiements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme.

En 2015, la Ville a consacré environ 672 000 \$ provenant de ses surplus non affectés et du fonds de roulement pour finaliser les rénovations au parc Zyguelbaum et au terrain de jeu Allan J. Levine, la modernisation de l'auditorium et des salles de bain de la bibliothèque, et pour renforcer la sécurité publique avec l'achat d'un nouveau système de radio-communication en collaboration avec d'autres municipalités de l'agglomération de Montréal. En utilisant ses réserves financières, la Ville peut ainsi financer certains projets en empruntant moins à long terme et en réduisant ses frais d'intérêt. Elle a profité du fait qu'il est possible de prolonger la période d'amortissement des sommes empruntées jusqu'à dix ans, ce qui lui permet d'emprunter à même ses fonds pour une plus longue période en évitant d'augmenter ses dépenses associées au service de la dette. La Ville prévoit continuer d'utiliser ses réserves financières comme instruments de financement pour s'assurer de limiter le recours à la dette à long terme uniquement en cas d'absolue nécessité pour fournir à ses résidents les services requis.

Programme triennal d'immobilisations

En plus des dépenses de fonctionnement normales, la Ville prépare également un budget d'immobilisations, servant à financer des biens qui seront utilisés par les résidents pour une période relativement longue, comme les immeubles, les parcs et équipements, l'infrastructure de l'eau et les nouvelles routes. Le programme triennal d'immobilisations pour 2016-2017-2018 a été adopté le 14 décembre 2015 et les projets approuvés étaient les suivants :

Projets	2016	2017	2018
Infrastructures routes et circulation	3 307 106 \$	7 086 660 \$	5 249 375 \$
Infrastructures—aqueduc et égouts	944 887 \$	2 099 750 \$	0 \$
Immeubles et propriétés de la Ville	2 209 987 \$	0 \$	4 724 437 \$
Amélioration des parcs	3 167 473 \$	1 758 541 \$	2 360 433 \$
Véhicules et équipement	1 200 008 \$	1 080 330 \$	1 065 625 \$
Technologie et préparation aux situations d'urgence	220 473 \$	353 900 \$	382 154 \$
Dépenses totales (taxes nettes)	11 049 934 \$	12 379 181 \$	13 127 300 \$

Certains des projets inscrits au programme pour 2016 sont terminés ou en voie de l'être. Ils ont servi à la rénovation du parc Trudeau et aux travaux de réparation de l'enveloppe du bâtiment de la bibliothèque, de la station de pompage Côte Saint-Luc et du passage inférieur Westminster. Il y a eu également la réfection des trottoirs de la ville et la plantation d'arbres. En 2016, environ 1,1 million de \$ ont été dépensés pour moderniser le parc de véhicules et les équipements de la Ville, dont le remplacement était en grande partie plus que nécessaire. Il y a eu aussi des études professionnelles préliminaires pour les exigences du nouveau programme 2014 – 2018 de contribution gouvernementale fédérale et provinciale basé sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ), qui s'appliquera à des travaux importants à l'enveloppe du bâtiment de la bibliothèque et à des travaux d'infrastructure d'eau et de voirie. La Ville s'assure qu'elle peut satisfaire ces exigences ainsi que d'autres afin de pouvoir bénéficier de la subvention de 9 524 982 \$ des gouvernements fédéral et provincial.

Le coût de remplacement de la station de pompage Côte Saint-Luc a été partagé avec Montréal et Côte Saint-Luc a payé sa part en ayant recours aux fonds pour la réserve de l'eau. La Ville puise également environ 520 000 \$ dans la réserve constituée des soldes des règlements fermés pour financer le passage inférieur Westminster, et dans le fonds de roulement pour les mises à jour technologiques.

Cette stratégie qui mise sur l'utilisation d'autres sources de financement que la dette à long terme est en accord avec la décision de la Ville de maintenir à un niveau approprié le ratio du solde de la dette à long terme et du service de la dette, comme indiqué précédemment.

Le programme triennal d'immobilisations se veut un document de planification, exigé par la loi, mais sans l'obligation de réaliser les projets qui y sont inscrits. Le conseil municipal doit approuver chacun des projets individuellement avant d'engager les fonds.

Prévisions préliminaires concernant la situation financière pour l'année 2016

La Ville prévoit un petit excédent pour 2016 d'après les résultats cumulatifs à ce jour, à condition que le transfert du terrain de la Ville à B'Nai Brith se réalise avant la fin de l'année financière. Nous continuerons de surveiller de près les dépenses jusqu'à la fin de l'année tout en maintenant un haut niveau de qualité de service pour nos résidants.

Compte tenu des résultats cumulatifs de l'exercice en cours, les revenus de fonctionnement à la fin de l'année financière devraient être légèrement inférieurs au budget. Cela résulte de revenus plus bas que prévus pour la programmation, les amendes et les permis, ainsi que certains changements apportés à la comptabilisation des subventions à recevoir. De plus, la Ville a absorbé certains coûts liés à la finalisation des mesures d'équité salariale et des négociations des conventions collectives. Toutefois, il importe de noter que la Ville a augmenté ses recettes fiscales provenant des nouveaux projets résidentiels et de la vente de terrains.

Cette année encore, les membres du conseil municipal surveilleront de près les revenus et les dépenses de la Ville. Le comité de vérification, présidé par le conseiller Steven Erdelyi, examine régulièrement les rapports internes préparés par le Service des finances et recommande des mesures correctives aux rapports financiers si nécessaire.

En 2016, le conseil municipal a mis l'accent sur l'accroissement de l'efficacité des opérations internes et l'amélioration des infrastructures et des parcs.

Orientations générales pour le budget 2017

Les principes directeurs pour la préparation du budget 2017 sont les suivants :

- Le budget doit garantir un équilibre entre les revenus et les dépenses.
- Le budget doit garantir que nos hausses de taxes demeurent comparables aux augmentations dans les autres villes de l'Agglomération de l'île.
- Cependant, le budget doit tenir compte des salaires qui constituent plus de 50 % du budget local de la Ville.
- Le budget doit assurer la viabilité financière de la Ville à long terme.
- Afin de satisfaire les besoins grandissants des résidants, la planification budgétaire doit garantir l'efficacité, et le contrôle budgétaire doit assurer un engagement de la part de tous les services de la Ville envers le contrôle des coûts.
- Maximisation des subventions gouvernementales fédérales et provinciales disponibles pour la réhabilitation des infrastructures.

Comme les années précédentes, les priorités du budget de fonctionnement 2017 demeureront axées sur la qualité des services offerts aux résidants de la Ville, tout en respectant les limites budgétaires.

L'équipe de gestionnaires est présentement à l'œuvre travaillant sur le budget opérationnel en préparation pour son adoption par le conseil. Nous prévoyons continuer nos investissements annuels dans nos parcs, l'infrastructure du réseau d'aqueduc et l'entretien des rues et des trottoirs. Côte Saint-Luc donnera la priorité aux projets admissibles aux programmes de subventions gouvernementales et à ceux qui permettent un excellent rendement pour notre investissement.

Dans les semaines à venir, l'administration de la Ville et les membres du conseil finaliseront le budget de fonctionnement pour 2017 et le programme triennal d'immobilisations pour 2017-2018-2019, qui seront ensuite adoptés lors d'une séance publique spéciale du conseil municipal en décembre 2016.

Il faut souligner que, même si le maire et le conseil municipal continuent de surveiller le budget local, nous avons peu de contrôle sur la portion des dépenses gérées par l'agglomération. Ces dépenses d'agglomération, qui servent essentiellement à payer les services communs de l'île et les services régionaux (incluant le transport en commun de Montréal, le service de sécurité incendie, le service de police, le traitement et la distribution de l'eau, l'évaluation foncière, les dépenses du centre-ville et l'actif

collectif de la ville centre), ont augmenté considérablement au cours des cinq dernières années. En raison du nouveau rôle d'évaluation pour 2017-2018-2019 et de la formule de partage pour les autres services de l'île, l'effet sur nos taxes municipales n'a pas encore été déterminé.

En décembre 2016, le conseil municipal tiendra une réunion d'information publique pour réviser le budget 2017 et donner l'occasion au public de participer au processus d'élaboration budgétaire. D'autres informations seront communiquées à ce sujet à CoteSaintLuc.org.

Liste des contrats au-delà de 25 000 \$

Conformément à la loi, j'ai remis au Greffier la liste de tous les contrats accordés qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$ conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle ce rapport a été présenté. J'ai aussi déposé la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Rémunération des membres du conseil

En tant que membres du conseil, nous recevons une rémunération annuelle et une allocation annuelle pour les dépenses liées à notre fonction. Le tableau suivant indique la rémunération et les indemnités reçues par les membres du conseil.

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire* (11 mars au 31 décembre 2016)	42 015 \$	13 100 \$
Conseillers Districts 1, 2, 3, 4, 5, 6	17 340 \$	8 670 \$
Conseiller District 7* (1er janvier au 8 février 2016)	1 735 \$	870 \$
Conseiller District 7 (19 avril au 31 décembre 2016)	12 270 \$	6 135 \$

Outre les montants ci-haut, le maire recevra environ 9 000 du Conseil d'agglomération de Montréal pour ses fonctions à titre de représentant de la ville au Conseil d'agglomération. La conseillère Dida Berku peut recevoir jusqu'à environ 8 340 \$ en tant que vice-présidente de la Commission d'examen des contrats de l'agglomération. *La proratisation de la rémunération et la répartition des dépenses est due à l'élection partielle qui a eu lieu le 10 avril 2016. Le maire a remporté par acclamation le 11 mars 2016.

Conclusion

En conclusion, je tiens à vous assurer que le maintien de services de qualité au coût le plus raisonnable possible est au cœur de l'objectif du Conseil et de l'administration municipale. Nous visons l'adoption d'un budget équitable et efficace pour 2017.

Je tiens à remercier les conseillers Steven Erdelyi et Dida Berku pour leur direction dans la tâche complexe qu'est l'élaboration d'un budget responsable; ainsi que son suivi à longueur d'année. Le personnel du service des finances, sous la direction de la trésorière, Ruth Kleinman, fait un travail remarquable de gestion de l'argent de nos taxes municipales. Merci à tous nos directeurs, au personnel municipal et aux bénévoles pour leur dévouement envers nos résidants et pour fournir d'excellents programmes, services et installations; et ce 365 jours par an.

Le conseil municipal prend très au sérieux la tâche qui consiste à gérer notre magnifique ville et je remercie tous ses membres pour leur engagement sans limites. Tous, nous continuerons à faire tout ce qui est possible pour maintenir l'excellent niveau de services auquel les résidants sont en droit de s'attendre et qui fait de Côte Saint-Luc cette ville incroyable où il fait bon vivre.

Merci,



Mitchell Brownstein
Maire